

Commune de POULIGNEY-LUSANS

L'an deux mil DIX-SEPT, le onze septembre, le Conseil municipal de la commune de Pouligney-Lusans s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 6 septembre 2017, sous la présidence de M. HERANNEY François, Maire, pour une session ordinaire.

Présents : Mesdames Hélène ALBANESI, Sonia BORNE, Marie MORVAN, Patricia SIKORA ; Messieurs Benjamin BARBIER, Yannick DEBOUCHE, Didier EPAILLY, Thierry HENRY, François HERANNEY, Alain MAZOYER, Claude MESNIER, Christian VAUTHEROT.

Excusés : Madame Nathalie BARDAUX, Messieurs Philippe BONNOT et Jean-Marie BRAHIER.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 21 juillet 2017
- Rapport de l'eau 2016 présenté par Delphine Fischmeister de la SAUR
- Transfert emprunt pour construction école à la CCDB
- Salle multi-activités, engagement à poursuivre et financer les travaux et demande de subventions
- Rattachement future commune nouvelle de Bouclans à la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
- Transports du mercredi, adhésion à la Société Publique Locale (SPL)
- Questions diverses :
 - ◆ Echancier travaux
 - ◆ Point sur la rentrée
 - ◆ Activité chorale
 - ◆ Manifestation moto-club
 - ◆ Affouage 2017/2018
 - ◆ Méthanisation
 - ◆ Date du prochain conseil municipal

Les membres présents du Conseil Municipal adoptent le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2017 avec
 12 voix pour
 0 voix contre
 0 abstention

Ouverture de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Madame Hélène ALBANESI est désignée secrétaire de séance.

2017-46 : Rapport de l'eau 2016

Monsieur le Maire, assisté de Madame FISCHMEISTER Delphine (SAUR) présente au conseil municipal le rapport annuel 2016 du délégataire pour le service de l'eau potable.

Depuis les travaux d'interconnexion avec la commune de St Hilaire, 1000m3 d'eau ont été achetés (3000m3 en 2016).

Des intervention et travaux ont été effectués très régulièrement : recherche de fuites, changements de compteurs, branchements...

Les analyses effectuées ont toutes été conformes à la norme.

Plusieurs propositions d'amélioration ont été envisagées :

Chemin de verdi : abandon d'une des deux conduites
 Rue de la Chaille : Renforcement de la conduite
 Lotissement du Paigre : installation d'une ventouse pour supprimer l'accumulation d'air
 Commune : installation de plus de compteurs de secteur pour faciliter les recherches de fuites.

Ressources : Le captage (sources d'Archamp) a fourni 56 787 m3 d'eau traitée. Le volume importé est de 3 410 m3 (2 606 m3 en 2015).

Qualité : Sur 10 contrôles effectués par l'ARS, 10 étaient conformes.

Desserte : La commune distribue l'eau à 331 abonnés soit une évolution de -0.03% par rapport à l'année précédente (332 abonnés en 2015).

Distribution : En 2016 les abonnés domestiques ont consommé 45 027 m3, (En 2015 : 44 080 m3).

Après avoir entendu le rapport et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ D'adopter le rapport de l'eau 2016

2017-47 : Transfert emprunt extension école à la CCDB

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des compétences prises par la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) au 01/01/2017, la dette liée aux bâtiments scolaires et périscolaires doit être transférée, comme indiqué dans l'article L.1321-2 du CGCT : « la collectivité bénéficiaire de la mise à disposition est substituée à la collectivité propriétaire dans ses droits et obligations découlant des contrats portant notamment sur des emprunts affectés ».

La commune de Pouligny Lusans est concernée par un transfert de dette à la CCDB pour l'emprunt de 220 000 euros (n° prêt 07119647) contracté auprès de la BPBFC en 2011 pour l'extension de l'école primaire (2 salles de classe, une salle de sieste, un bureau de direction, des sanitaires, un hall d'accueil et un étage d'environ 150 m2 dédié aux activités périscolaires). Les travaux ont été suivis par un maître d'œuvre et réalisés en régie.

Le Maire demande l'approbation du conseil municipal sur le transfert de l'emprunt mentionné précédemment à la Communauté de Communes Doubs Baumois, ainsi que sur le remboursement par la CCDB des échéances de l'emprunt décrits ci-dessus qui ont déjà été réglées.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident d'autoriser avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

✓ Le transfert de l'emprunt proposé.

✓ Le remboursement des échéances de l'emprunt décrit qui ont été réglées par la commune de Pouligny-Lusans entre le 1^{er} janvier 2017 et le 14 juin 2017.

2017-48 : Salle multi-activités engagement à réaliser et financer les travaux et demandes de subvention

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'avancée du projet salle multi-activités et les invite à se prononcer sur les travaux, le financement ainsi que sur les dossiers de subventions.

RESSOURCES	Montant en euros HT
Aides publiques :	
➤ Union européenne	
LEADER	60 000
FEDER	60 000
➤ État	
DETR / FSIL	
Contrat de Ruralité	50 000
➤ Collectivités locales et leurs groupements	
Région + ADEME	
Toutes phases	60 000
Département	96 000
Région (fonds de soutien au BTP)	126 000
Communes ou groupement de communes	
Établissements publics	
Autres :	
<u>Sous-total aides publiques :</u>	452 000
◆ Autofinancement	
➤ Fonds propres	
➤ Emprunts	
➤ Crédit-bail	856 512
➤ Autres	
	1 308 512

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De s'engager et réaliser les travaux de la salle multi-activités pour un montant de 1 308 512€ HT.
- ✓ De solliciter le soutien et la participation financière de l'Etat, du Département et de la Région.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents et prendre toutes dispositions concernant ces dossiers.
- ✓ D'approuver la nature et les montants des subventions prévisionnelles présentées.

2017-49 : Rattachement de la future commune nouvelle de Bouclans à la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs

Monsieur le Maire expose que par délibérations concordantes, dont les copies nous ont été adressées par Monsieur Le Préfet, les conseils municipaux des communes de BOUCLANS et de VAUCHAMPS ont exprimé leur volonté de créer une commune nouvelle, à compter du 1er janvier 2018.

Aux termes de l'article L. 2113-5 - II du code général des collectivités territoriales, l'arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle de BOUCLANS mentionnera l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle souhaite être membre.

Or, à ce jour, ces deux communes appartiennent à deux établissements de coopération intercommunale à fiscalité propre distincts. En effet, la commune de BOUCLANS est membre de la Communauté de Communes du Pays de Perrefontaine-Vercel, dont le

changement de nom en Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs est en cours, et la commune de VAUCHAMPS adhère à la Communauté de Communes Doubs Baumoises.

Les deux conseils municipaux viennent d'exprimer, par délibérations concordantes, leur souhait que la commune nouvelle de BOUCLANS soit, dès sa création au 1er janvier 2018, rattachée à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs.

Aussi, en application des dispositions du II de l'article L. 2113-5 précité du code général des collectivités territoriales, l'avis des organes délibérants des deux communautés de communes concernées, ainsi que des conseils municipaux des communes membres de ces établissements sur le rattachement envisagé est sollicité.

En conséquence, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à bien vouloir formuler son avis sur le rattachement de la future commune nouvelle de BOUCLANS à la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs à compter du 1er janvier 2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et, en avoir délibéré, les membres présents du conseil municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'approuver le rattachement de la nouvelle commune de BOUCLANS à la Communauté de Communes des portes du Haut-Doubs à compter du 1^{er} janvier 2018.

2017-50 : Adhésion à la Société Publique Locale (SPL)

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du transfert de la compétence transports des départements aux régions en application de la loi NOTRe, la régie départementale du Doubs ne peut plus exercer son activité à compter du 1^{er} septembre.

Dans ce contexte, la région a souhaité organiser les conditions d'une continuité des activités avec le personnel des régies du Doubs et du Jura pour pérenniser la qualité de service assurée jusqu'alors par ces deux entités.

Il a donc été décidé de créer une Société Publique Locale (SPL) pour réunir l'ancienne SPL Sud Bourgogne Transport Mobilité existante en Saône-et-Loire et les deux régies départementales au sein de la SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté. Cette société sera en activité dès le 1er septembre 2017 et assurera les services de transports scolaires et réguliers dont elle a la charge.

En ce qui concerne les prestations de transport que la régie assure pour le compte de la commune, elles pourront être poursuivies dont la mesure où la commune, bénéficiaire de ces prestations, devient actionnaire de la SPL.

Aussi, la région a prévu pour ces contrats et afin de faciliter l'intégration des structures communales au sein de cette société de proposer l'acquisition d'une action à 10 euros.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ De devenir actionnaire de la SPL en acquérant une action à 10 euros afin de pouvoir bénéficier des prestations de transports.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents et prendre toutes dispositions concernant ces dossiers.

2017-51 : Contribution au FSL et au FAAD

Le maire propose que la commune renouvelle sa participation aux FSL et FAAD.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) permet d'aider les ménages en difficulté par le biais notamment de l'attribution d'aides financières directes mais aussi par la mise en place d'actions d'accompagnement social et la mobilisation de dispositifs de logements

temporaires, d'insertion ou d'hébergement d'urgence, pour une contribution à hauteur de 0.61€ par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015 et 2016).

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD) a pour objectif de soutenir les ménages dans la poursuite de leur projet immobilier, pour une contribution à hauteur de 0.30 € par habitant (tarif identique aux années 2014, 2015 et 2016).

Le maire précise que le recensement INSEE de la population fait ressortir un nombre de 831 habitants pour Pouligny-Lusans en 2017. Le coût de participation de la commune à ces deux fonds serait de 756.21 €.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, les membres présents du Conseil Municipal décident avec :

12 voix pour

0 voix contre

0 abstention

- ✓ D'accepter la participation de la commune aux deux fonds proposés pour un montant de 756.21 euros.

Questions diverses

Echéancier des travaux

Monsieur le Maire fait un point sur les différents travaux qui seront réalisés sur cette fin d'année à savoir les trottoirs à la sortie de Lusans, les bordures chemin de Verdi, les traversées de route pour l'installation de réseaux secs suivi de la réfection en enrobé de celui-ci, un béton dans la cour de l'atelier communal ainsi qu'un enrobé en extérieur, l'aménagement devant l'entrée de la bibliothèque et les trottoirs rue du Verjoulot.

Le bicouches rue St Martin sera réalisé début octobre, l'enrobé chemin de Verdi à la mi-octobre, la conduite d'eau ainsi que la reprise du bicouches rue de Vennans, début novembre.

Point sur la rentrée

Monsieur Mazoyer fait un point sur la rentrée scolaire 2017-2018, 118 élèves sont scolarisés en maternelle et primaire, la direction est toujours assurée par Madame Vandroux.

Les TAP sont toujours en place dans l'école avec pour activités, du Théâtre, du hip-hop, de l'informatique et des sciences.

Par ailleurs, la direction des Francas a été reprise par Monsieur Cognard.

Activité chorale

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'activité chorale débutera jeudi 14 septembre en mairie de Lusans.

Manifestation Moto-Club

Monsieur Claude Mesnier, 1^{er} adjoint fait un point sur la journée organisée par le Moto-Club de la commune qui a connu un France succès.

Affouage 2017/2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les feuilles d'affouage doivent être distribuées afin que les personnes intéressées par une coupe de bois puissent retourner leur coupon en mairie avant le 29 septembre dernier délai.

Méthanisation

Monsieur Claude Mesnier informe les membres du conseil municipal que les travaux de la méthanisation doivent débuter très prochainement, des tirs de mine sont prévus lors du terrassement.

Les travaux dureront 10 mois.

Boîte à livres

Madame Suzanne Brahier suggère de déposer une boîte à l'abri dans le village où les habitants seront invités à venir déposer et prendre des livres afin que tout le monde puisse profiter de différents ouvrages.

Les membres présents du Conseil Municipal donnent leur accord pour cette initiative.

Eaux de pluie GAEC Bonnot Barbier

Les travaux d'enrobé Chemin de Verdi vont débiter prochainement, c'est pourquoi il convient de trouver rapidement une solution pour les rejets d'eaux pluviales et jus d'ensilage du Gaec qui traversent cette route.

La commission voirie se réunira sur place le mercredi 20 septembre à 17h30.

Date de la prochaine séance du conseil municipal

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le lundi 16 octobre à 20h30.

RÉCAPITULATIF :Délibérations :

2017-46 : Rapport de l'eau 2016
2017- 47 : Transfert emprunt extension école à la CCDB
2017- 48 : Salle multi-activités, engagement à réaliser et financer les travaux et demandes de subventions
2017- 49 : Rattachement de la future commune nouvelle de Bouclans à la communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
2017-50 : Adhésion à la Société Publique Locale (SPL)
2017-51 : Contribution au FSL et au FAAD

Sujets abordés :

ha : Echancier de travaux
hb : Point sur la rentrée
hc : Activité chorale
hd : Manifestation Moto-Club
he : Affouage 2017/2018
hf : Méthanisation
hg : Boîte à livres
hh : Eaux pluviales et jus d'ensilage GAEC Bonnot Barbier